



REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION ADULTE

Version	Date	Objet (modifications majeures)
N°1	11/05/2023	Règlement intérieur - approbation

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 – OUVERTURE	3
ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS	3
ARTICLE 3 – TARIFICATION ET FACTURATION	4
ARTICLE 4 – ANNULATION/ABSENCES	4
ARTICLE 5 – SURVEILLANCE / RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR.....	5
ARTICLE 6 – DIVERS	5
ARTICLE 7 – OPPOSABILITE.....	5
CONTACTS.....	5

PREAMBULE

Le présent règlement, régit les conditions de fonctionnement de la restauration adulte, service communal facultatif, géré par la Commune de FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE.

C'est un service proposé aux personnes habilitées qui a un coût pour la collectivité et nécessite de la part de chacun un comportement citoyen.

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de la restauration adulte des écoles publiques de la commune :

- **Ecole maternelle Louis Lemonnier**
- **Ecole maternelle Le Petit Poucet**
- **Ecole élémentaire Louis Lemonnier**

Le service restauration adulte répond à plusieurs objectifs :

- Rendre service aux personnes habilitées afin de recevoir un repas équilibré dans une atmosphère conviviale,
- Veiller à une alimentation saine et équilibrée.

Les personnes habilitées à fréquenter ce service sont :

- *Les employés communaux,*
- *les équipes enseignantes,*
- *les élus.*

Toute autre personne (intervenants extérieurs, bénévoles...), qui souhaiterait fréquenter la restauration adulte, devra effectuer une demande dérogatoire par écrit à l'attention de M. Le Maire. En cas d'accord, cette personne devra suivre la procédure d'inscription citée à l'article 2.

ARTICLE 1 - OUVERTURE

La restauration adulte est ouverte les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (sauf vacances scolaires de Noël et jours de fermeture exceptionnelle de la restauration) :

- De 11h00 à 14h30 pour le self de l'élémentaire Louis Lemonnier
- De 11h45 à 13h20 pour la maternelle Louis Lemonnier
- De 11h35 à 13h10 pour l'école Le Petit Poucet

ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS

Les repas sont préparés et servis par le service de la Restauration scolaire. Pour cela, une vigilance sur la programmation nous est imposée afin de déterminer le nombre de repas à réaliser et assurer une qualité de service satisfaisante.

Modalités d'inscription des adultes

L'inscription est obligatoire pour la fréquentation de la restauration adulte et se fait auprès du service restauration scolaire.

Une fiche de renseignements sera remise aux personnes habilitées afin de noter les informations lui concernant. Une fois cette fiche complétée et retournées signée auprès du service Restauration scolaire avec les justificatifs demandés, un identifiant sera alors attribué aux personnes habilitées concernées afin de se connecter sur le portail Famille BL Enfance, et de créer un espace personnel.

Celui-ci permettra aux personnes habilitées à réserver elles-mêmes leurs jours de repas. Il est préférable que les personnes habilitées le fassent en début de mois pour le mois suivant.

Pour des questions d'organisation et de commande de repas, se faire en ligne au plus tard la veille ouvrée avant 09h30 (hors week-end).

Les personnes habilitées doivent prévenir impérativement le service Restauration scolaire en cas de départ ou de résiliation.

ARTICLE 3 – TARIFICATION ET FACTURATION

Le prix du repas est fixé par délibération du Conseil Municipal sur la base d'un tarif unique.

Seuls les agents bénéficiant d'avantages en nature ne sont pas soumis au système de facturation. La facturation se fait par mois et la facture est envoyée directement sur le portail Famille.

Les règlements de la Restauration adultes se font auprès de la Régie Enfance Education :

- Espèces
- Par chèque bancaire accompagné du coupon figurant en bas de la facture
- Carte Bleue
- Virement bancaire
- Règlement en ligne
- Prélèvement automatique qui s'effectuera au préalable via la remise du mandat de prélèvement à cet effet, intégralement complété et signé auprès du service des Affaires scolaires ;

En cas de difficultés financières :

Il est possible de s'adresser directement au trésor public et demander un étalement du paiement des factures, et en informer le service de la Gestion Comptable et Budgétaire de la Ville.

Si au bout d'un trimestre et sans démarche de la part de la personne concernée, la situation n'est pas régularisée, la radiation peut être envisagée.

ARTICLE 4 – ANNULATION / ABSENCES

Toute absence doit être signalée sur le portail Famille BL Enfance, sur l'espace personnel au plus tard la veille ouvrée avant 09h30.

ARTICLE 5 – SURVEILLANCE / RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Les repas qui sont des moments de convivialité et de détente, seront pris sous la surveillance du personnel communal affecté à la cantine.

Tout manquement à la discipline des lieux sera signalé par le personnel du service de la Restauration à la mairie qui informera le Maire ou son représentant.

En cas de faits graves ou de manquements répétés, la personne concernée sera convoquée immédiatement par lettre du Maire ou de son représentant. Elle pourra être exclue soit temporairement soit définitivement. Toute exclusion fera l'objet d'une lettre adressée à la personne concernée.

ARTICLE 6 – DIVERS

Les menus sont affichés aux écoles, sur le portail Famille et sur le site internet de la Ville.

Toutes les remarques concernant la restauration adulte devront transiter par le personnel communal qui en avisera le responsable de la Restauration scolaire.
Les usagers devront respecter les règles d'hygiène, se laver les mains avant et après les repas.

ARTICLE 7 – OPPOSABILITE

L'inscription à la restauration adulte implique pour les usagers l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement sera affiché dans les locaux des restaurants scolaires.

Un exemplaire est mis à disposition des usagers via le portail Famille et devra impérativement être pris en compte pour valider leur inscription à la restauration adultes.

CONTACTS

SERVICE « RESTAURATION SCOLAIRE »

Via la rubrique "formulaire de contact" du portail Famille
> onglet RESTAURATION SCOLAIRE

https://portail.berger-levrault.fr/MairieFranquevilleSaintPierre76520/nous_contacter

ou restauration@franquevillesaintpierre.com

06.30.86.06.96